

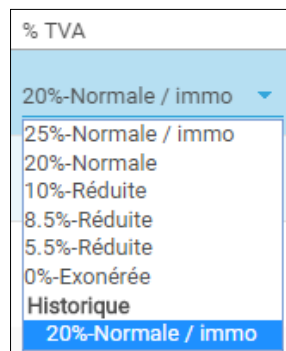


HISTORISATION DES MODIFICATIONS DU PARAMÉTRAGE

Lorsque vous créez un dossier, il est important d'effectuer correctement le paramétrage avant d'utiliser les différents modules.

Vous constaterez que certaines modifications ne sont pas rétroactives dans le paramétrage. Elles seront donc prises en compte seulement pour les prochains documents créés.

Dans certains cas, nous conservons en « Historique » le paramétrage avant modification. Vous devrez donc mettre à jour manuellement les éléments concernés, en sélectionnant de nouveau l'élément touché par l'historisation :



Voici les différents éléments qui sont historisés :

- TVA (Paramètres, liste par défaut)

Lorsque vous effectuez des modifications dans la TVA, l'ancien paramétrage est conservé en « Historique » dans :

- « Paramètres », « Gestion des comptes comptables » et « Caisse » : taux de TVA de la Classification des ventes et des Charges
- Les « Dépenses espèces » dans une journée déjà saisie, avant modification du paramétrage